

PROGRAMME DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE - FRANCE

communs pour qu'ils puissent élaborer des projets de collaboration dans les domaines d'intérêt commun.

- Intensifier les mesures de soutien à l'innovation et à l'esprit d'entreprise dans les établissements de recherche au Canada et en France en organisant des colloques, en comparant les « pratiques exemplaires » et en ayant recours à d'autres mécanismes conjoints auxquels participeraient les bureaux de liaison entreprises-universités au Canada (connus sous le nom de « BLEU » au Québec) et en France, le programme PARI du CNRC et l'ANVAR de la France.
- Promouvoir des mesures facilitant la mobilité et l'échange de personnel scientifique et technique entre la France et le Canada dans le cadre de projets de collaboration universitaire ou industrielle.

Établissements de S-T universitaires et gouvernementaux faisant l'objet d'un suivi par le Conseiller en S-T

- Établissements publics de R-D en France: (CNRS, INSERM, CNES, CEA, etc.);
- Universités, Grandes Écoles (écoles de génie);
- Agences de soutien à l'innovation (ANVAR, incubateurs, centres régionaux d'excellence/« plateformes technologiques »).
- Gouvernement : Ministère de la Recherche; Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Principal mécanisme bilatéral en S-T

- Commission mixte Canada-France

Prochaine réunion prévue pour les 18 et 19 octobre 2001 à Paris